



Rapport D'orientations Budgétaires du CCAS Pour l'exercice 2019

Séance du Conseil d'administration
Du 18 Fév. 2019

INTRODUCTION : CADRE JURIDIQUE DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Le Rapport d'orientation budgétaire doit permettre d'informer les membres du conseil d'administration sur la situation économique et financière du C.C.A.S. afin d'éclairer leurs choix lors du vote du budget qui aura lieu prochainement conformément aux dispositions ci-dessous :

La loi d'Orientation 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République, en son article 11, précise que les Collectivités Territoriales de 3 500 habitants et plus doivent tenir un Débat d'Orientations Budgétaires (D.O.B) dans un délai de deux mois qui précèdent l'examen du budget.

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « Notre », publiée au journal officiel du 08 août 2015 a voulu accentuer l'information des élus locaux et la transparence en matière financière.

Aussi, dorénavant, le D.O.B. s'effectue sur la base d'un Rapport d'Orientations Budgétaires (R.O.B) élaboré par le Président du C.C.A.S notamment sur les orientations budgétaires.

Ce rapport sera élaboré sur :

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement.
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget.
- La structure des effectifs au titre de l'exercice en cours l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel, pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

I. BILAN FINANCIER

Les masses budgétaires

	2015	2016	2017	CA prévisionnel 2018
Recettes de fonctionnement	423 839.60	418 416.14	386 234.06	381 695.10
Dépenses de fonctionnement	425 855.82	410 214.94	367 131.33	361 737.32
Recettes d'investissement	160 320.69	36 190.36	42 498.85	54 732.38
Dépenses d'investissement	134 189.67	545.00	264.00	933.02

II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

II.1 Les recettes de fonctionnement

Evolution des recettes de fonctionnement sur les dernières années

Années	Recettes de fonctionnement
2015	423 839.60
2016	418 416.14
2017	386 234.06
CA prévisionnel 2018	381 695.10
Projection 2019	STABILITE

Pour rappel, les recettes de fonctionnement du CCAS se composent principalement :

- Des refacturations des frais de personnel à l'OUSTAOU
- De la subvention de la commune
- Des revenus des immeubles et des fermages
- Des revenus des concessions funéraires
- De la téléassistance

La diminution du montant des recettes observée entre 2015 et 2018 est essentiellement due à une diminution de la refacturation des frais de personnel à l'Oustaou du fait de départs en retraite non remplacés. Cela n'affecte pas l'activité du CCAS

Les revenus des concessions funéraires tout comme la subvention de la commune sont variables d'une année sur l'autre mais leur impact sur la diminution des recettes reste faible.

La stabilité des recettes sera recherchée. Pour ce faire, la commune maintiendra la répartition 2/3-1/3 des recettes liées aux revenus des concessions de cimetières ainsi que le montant de la subvention versée en 2018 à savoir 75 400€.

II.2 Les dépenses de fonctionnement

Evolution des dépenses de fonctionnement

Années	Dépenses de fonctionnement
2015	425 855.82
2016	410 214.94
2017	367 131.33
CA prévisionnel 2018	361 737.32
Projection 2019	STABILITE

Un effort conséquent a été mené sur les dépenses de fonctionnement entre 2015 et 2018, effort réparti entre les dépenses de personnel et les dépenses de fonctionnement aux chapitres 011 et 65.

A. Dépenses de personnel (chapitre 012)

Evolution des dépenses

Charges de personnel nettes (chapitre 012-013)	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA prévisionnel 2018
	355 089.22	354 733.64	329 982.52	309 406.72
Projection 2019	STABILITE/LEGERE AUGMENTATION LIEE AUX IMPACTS DES MESURES			

La part CCAS sur ce chapitre est très faible. Jusqu'en 2016 elle représentait à peine 10% des dépenses. En 2018 cette part a doublé du fait du recrutement à mi-temps du Directeur du CCAS. Elle devrait légèrement diminuer en 2019 du fait des transferts de personnel entre les deux structures. Le chapitre 012 du CCAS inclut les charges de personnel du budget annexe de l'Oustaou qui lui sont ensuite refacturées. La baisse s'explique par un départ en retraite non remplacé

Il faudra tout d'abord tenir compte d'un certain nombre de dispositions nationales sur la gestion des agents

- **Le maintien de la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat**
Aucun agent du CCAS n'a été concerné jusqu'à ce jour
- **Le retour du PPCR en 2019**
L'accord de 2016 sur la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations des fonctionnaires (PPCR) prévoit une rénovation des carrières et des rémunérations. L'impact devrait être minime.
- **Aucune augmentation annoncée à ce jour de la valeur du point d'indice**

Au niveau du CCAS de la commune, quelques mesures sont également susceptibles d'impacter le chapitre 012 :

- **La révision des modalités d'aménagement du temps de travail** sera mise en œuvre. Les modalités du temps de travail ont été adaptées à la réglementation et formalisées dans un protocole applicable au 1^{er} janvier 2019.
- **L'attribution des Chèques Shop'in est maintenue en 2019 correspondant à la somme de 25 € par agent et de 25 € pour chaque enfant jusqu'à 12 ans.**
- **La protection sociale complémentaire est également reconduite (nouveaux contrats de groupe en janvier 2019) et la participation employeur est maintenue au niveau de 2018.**
 - **Participation mutuelle santé : 50€/mois et par agent**
 - **Participation prévoyance : 10€/mois et par agent**
- **De plus, une réorganisation va être menée afin d'optimiser les moyens humains (meilleure répartition des compétences, anticipation de besoin de reclassement...) et d'améliorer la qualité du service rendu.**

L'objet de cette réorganisation porte notamment sur **les missions essentielles du CCAS que sont les missions d'accueil, d'information, d'évaluation et d'orientation des publics accueillis. En 2018, environ 550 rendez-vous ont été réalisés.**

En 2019, le transfert de l'antenne de la CPAM, qui sera à compter du 06 février 2019 basée en Mairie, aboutira dans les 6 mois à venir à un transfert de compétences entre la CPAM et le CCAS via la formation d'agents administratifs. C'est pourquoi un agent de l'OUSTAOU fera l'objet d'une mobilité interne et occupera des fonctions administratives au sein du CCAS. De même l'agent en charge du secrétariat de l'OUSTAOU voit ses missions élargies pour répondre aux nouveaux besoins du CCAS.

B. Charges à caractère général (chapitre 011)

Evolution des dépenses

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018 prévisionnel
Chapitre 011	40 946.32	31 149.57	17 753.79	30 694.09
Prévisionnel 2019	STABILITE			

Ce chapitre inclut l'ensemble des dépenses liées aux frais de fonctionnement du CCAS dont la téléassistance et le repas des anciens qui représente à lui seul la moitié des dépenses du chapitre réparti sur les comptes Alimentation (60623), Autres frais divers (6188) et Divers (6238).

Il est à noter qu'en 2015, l'ensemble des frais liés aux repas des anciens comptent deux années de réalisation : 2015 et 2016. La nécessaire reprise de la logique comptable qui veut que la dépense soit affectée à l'année de réalisation, logique du service fait, a entraîné une diminution très importante des dépenses en 2017. Les chiffres de 2018 retrouvent une cohérence au regard de la réalité des dépenses.

Perspectives 2019

La politique forte menée en faveur du Bel Âge se poursuivra et en ce sens le budget relatif à ce chapitre devrait être stable.

C. Autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Evolution des dépenses

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018 prévisionnel
Ch.65	20 987.28	15 078.08	12 560.11	6 407.59
Prévisionnel 2019	STABILITE			

Ce chapitre concerne les dépenses relatives :

- Aux secours d'urgence (compte 6561)
- Aux aides (compte 6562)
- Aux subventions de fonctionnement aux associations et autres (compte 6574)

En effet, au-delà de l'accompagnement social et dans le cadre de ses missions facultatives, le CCAS est également sollicité pour l'attribution d'aides financières (comptes 6561 et 6562).

La diminution des dépenses du chapitre 65 est le résultat d'un travail important engagé fin 2017 sur le maillage partenarial du CCAS avec les bailleurs sociaux, la Maison de la Solidarité ou encore l'UDAF permettant l'orientation des administrés vers les dispositifs de droits communs pour trouver des solutions. Cela permet de rendre plus efficace et efficient l'accompagnement social des usagers et de préserver le caractère exceptionnel de ces aides. Ainsi, cette année aucune aide n'a été nécessaire pour bénéficier des secours d'urgence.

De même, l'arrêt des aides alimentaires sous forme de chèques Sodexo est compensé par l'aide d'une structure associative dont l'objet social est d'apporter une aide matérielle et notamment alimentaire, aux familles rocassières en difficultés. L'association « l'ACCUEIL » est aidée par le CCAS et la Municipalité.

Le CCAS la subventionne à hauteur de **1810 € en 2018**. Le CCAS, à lui seul, a orienté vers l'accueil **77 familles et personnes isolées soit 140 personnes dont 48 enfants pour des colis alimentaires**. Il est à noter que l'Accueil déclare un total de **130 familles pur un total de 241 bénéficiaires** pour un total de **6595€ d'achat de denrées alimentaires**.

La Municipalité participe également au fonctionnement de cette association en mettant à sa disposition un local pour un montant d'aide en nature de **13 464 €** ainsi qu'un camion et deux chauffeurs, agents municipaux, pour assurer le transport des denrées alimentaires de la Banque Alimentaire vers l'Accueil.

A noter que cette année le CCAS n'a pas eu à couvrir des frais d'obsèques au titre des indigents.

Perspectives 2019

Compte tenu des difficultés sociales de la population et des besoins de la commune en matière associative, il est proposé de maintenir le montant alloué en 2018 à ce chapitre.

Il est prévu de réserver 1 000€ sur le compte 6561 pour les secours d'urgence (BP 2018 : 3 736€ - Réalisé 2018 : 0€) et d'abonder le compte 6574 relatif aux subventions aux associations de 2 000€ supplémentaire par rapport au BP 2018 (BP 2018 : 3 500€ - Réalisé 2018 : 3 410€). Cela permettra notamment de développer notre politique de soutien en faveur des associations à vocation sociale.

Il est souhaité sécuriser l'attribution des subventions de fonctionnement aux associations et harmoniser les procédures avec la commune.

III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le CCAS est peu concerné par la section d'investissement.

La dépense de 2018 s'élevant à 933€ correspond à la caution d'un logement du CCAS qui n'a pu être recouvré suite au départ intempestif de la locataire

Quant aux recettes elles sont essentiellement constituées des amortissements des immobilisations.

IV. LA DETTE

Aucune dette n'est en cours sur le budget principal du CCAS.

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

I.1 Les recettes de fonctionnement et leur évolution

Evolution des recettes

Années	Recettes de fonctionnement
2017	591 104.57
CA prévisionnel 2018	577 506.26
Projection 2019	STABILITE

Plusieurs points expliquent cette diminution :

- Le nombre de repas facturé a diminué du fait d'une baisse de fréquentation des externes et de l'hospitalisation prolongée de plusieurs résidents en 2018 (*nous comptons pour l'année écoulée environ 14 976 repas répartis comme suit : 1 872 repas externes et emportés et 13 104 repas internes*)
- Une diminution des remboursements du personnel dans le cadre d'absence pour maladie ordinaire

A noter en 2018 le recettage d'un produit exceptionnel pour un montant de 4 592.62€ issu de la vente d'un terrain appartenant au CCAS.

Perspectives 2019

Les recettes issues des loyers devraient rester globalement stables du fait d'une absence de vacance de logement. Les tarifs suivront quant à eux la revalorisation des Indices des Prix à la Consommation et des Indices de Référence des Loyers. Une réflexion sera menée sur l'opportunité ou non d'une évolution de la tarification des loyers et des prestations. Une attention devra également être portée par le Directeur d'Etablissement en lien avec le DST de la commune afin d'anticiper davantage la réalisation d'éventuels travaux de rénovation entre deux locations pour limiter le temps de vacance entre de deux locations.

Une réflexion sur les repas, et notamment que la question des portages, sera menée dans le même temps qu'un travail d'optimisation des dépenses et de mise en conformité au regard des règles de la commande publique sur l'alimentation.

I.2 Les dépenses de fonctionnement et leur évolution

Evolution des dépenses

Années	Dépenses de fonctionnement
2017	579 768.98
CA prévisionnel 2018	521 492.71
Projection 2019	STABILITE

Les principales dépenses de fonctionnement

❖ Charges de personnel (chapitre 012)

Charges de personnel (chapitre 012)	CA 2017	CA prévisionnel 2018
	301 049.63	260 453.67
Projection 2019	LEGERE AUGMENTATION	

En 2017, le CAE n'a pas été renouvelé du fait de l'arrêt des contrats aidés et la Directrice a pris sa retraite en fin d'année.

L'année 2018 a connu :

- Deux départs en retraite et le non renouvellement d'un contrat.
- L'arrivée de la nouvelle gestionnaire de l'établissement ainsi que l'embauche de deux contrats : l'un à temps complet et l'autre à temps non complet (15h).

Perspectives 2019

Les mesures légales et la réorganisation prévue devraient quelque peu impacter à la hausse le chapitre 012 sur 2019.

Les transferts de personnel envisagés entre le CCAS et l'Oustaou, dont l'impact financier devra être évalué lors de l'élaboration du BP, visent également à sécuriser le fonctionnement de l'établissement. Pour ce faire :

- L'agent du CCAS dont le cadre d'emploi est celui d'animateur est basculé à l'Oustaou afin de coordonner et d'assurer les animations
- Le personnel dédié à l'entretien est stabilisé
- L'aide en cuisine est optimisée au regard des besoins réels et perdurera par le renouvellement du renfort d'un agent sur 15h00. L'agent est actuellement en fonction sur la commune avec un 20h ce qui lui permet d'arriver à un 35h hebdomadaire tel qu'il l'avait demandé.

❖ Charges à caractère général (Chapitre 011)

	CA 2017	CA 2018 prévisionnel
Chapitre 011	128 026.33	113 439.46
Prévisionnel 2019	STABILITE	

La diminution des dépenses de ce chapitre provient d'une gestion maîtrisée des fluides (le passage du gaz au gaz de ville a par exemple permis d'économiser la location de la chaudière et les livraisons), de l'alimentation et des frais de télécommunication (changement de contrats).

📌 Perspectives 2019

Un travail d'optimisation des dépenses et de mise en conformité au regard des règles de la commande publique sera fait sur l'alimentation comme indiqué en page 10.

II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

	2015	2016	2017	2018
DEPENSES	18 271.08	372 814.76	857 969.19	87 571.33
RECETTES	217 130.32	577 491.63	885 075.23	167 891.06

Les dépenses importantes affichées en 2016 et 2017 concernent la réfection de la cuisine de l'établissement.

En 2018, au-delà du remboursement du capital de l'emprunt pour un montant de 10 342€, deux dépenses impactent la section d'investissement :

- La réparation de la carte mère pour un montant de 6 250€
- Le remboursement à la CNAV d'un trop perçu de subvention de 2017 pour un montant de 62 000€

📌 Perspectives 2019

En termes d'équipement, la rénovation des ascenseurs sera réalisée ainsi que le chiffrage du coût de la réfection des volets et de la façade.

III. LA DETTE

Le budget annexe de l'OUSTAOU a obtenu en 2017 un prêt à taux zéro de la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (CARSAT) de 310 279 € sur 30 ans. C'est une

charge annuelle au titre du remboursement en capital de la dette (dépense d'investissement) de **10 342 €/ an**.

CONCLUSION

Au titre de 2019, une réorganisation d'ensemble va être mise en place sur les deux structures CCAS et OUSTAOU (Cf. Annexe 1) visant à améliorer les services rendus aux administrés et aux résidents tout en optimisant les moyens humains (mise en adéquation des compétences et des besoins, anticipation d'un reclassement...)

Pour ce qui concerne le CCAS, sur sa mission première d'accueil, d'information, d'évaluation et d'orientation des publics, un travail important de mise en réseau et de suivi de l'ensemble de partenaires du champ social permettant la mise en place de nouvelles modalités d'accueil et d'accompagnement sur la commune à la fois plus efficace et plus individualisée au regard de la situation personnel des administrés a été initié et doit être poursuivi (Transfert CPAM, Appui MSAP, UDAF...). Le rétablissement du travail partenarial avec la Maison Départementale de la Solidarité d'Aix en Provence doit toujours être recherché. Plus largement il s'agit de permettre une prise en charge véritablement coordonnée de la personne en situation de précarité ou de vulnérabilité sociale et/ou économique par l'ensemble des acteurs du champ social. Le CCAS de La Roque d'Antheron travaille donc à développer une action sociale de proximité tenant compte de la réalité des besoins de ses administrés.

Sur sa mission d'attribution d'aide sociale le CCAS poursuit son engagement dans les actions de lutte contre la précarité tant par la continuité des aides aux personnes et aux associations.

Le CCAS poursuivra également les actions spécifiques en faveur des personnes en difficultés liées au logement.

- Le CCAS se doit notamment de domicilier les personnes qui n'ont pas d'adresse postale (12 en 2018)
- Il a également pour mission de prévenir les expulsions domiciliaires. En fonction de la situation, le CCAS peut orienter la famille vers le CHRS La Chaumière pour un accompagnement social. Concernant certaines situations, le CCAS travaille autant que de besoin avec le CHRS.
- Il instruit les demandes de FSL
- Enfin il gère les demandes de logement *social*. Un travail de partenariat s'est tissé durant l'année avec les différents bailleurs sociaux de la Commune mais aussi avec le service logement de la Sous-Préfecture permettant une vision globale des personnes présentant des difficultés liées au logement (impayés de loyer, insalubrité, absence de logement ou hébergement précaire). Le CCAS a la volonté de s'engager dans la CCAPEX (Commission de Coordination des Actions de Prévention des EXPulsions).

Dans le cadre de l'accompagnement social des Seniors, un travail de consolidation de la procédure et de développement des moyens de repérage des personnes isolées doit être mené dans le cadre du plan d'urgence (Canicule, Grand Froid...).

Le CCAS est le relais d'une politique particulièrement volontariste en faveur du Bel Age. Chaque année le CCAS organise repas de fin d'année, galette des rois... il participe à l'évènement national « la semaine Bleue » destinée aux personnes retraitées. Un travail transversal est mené avec les services de la commune et notamment de la Maison de l'Enfance afin de favoriser les liens intergénérationnels. Cette action sera reconduite en 2019.

Le portage des repas est à développer.

Un projet est également à l'étude avec les services du Conseil Départemental pour l'ouverture d'une Maison du Bel Âge sur la commune de La Roque d'Anthéron.

Enfin, le CCAS et la Commune travaillent avec les professionnels médicaux et paramédicaux pour trouver une solution pérenne à la nécessaire ouverture et diversification de l'offre de santé sur la commune. Dans le cadre de ce projet, la Municipalité envisage de mettre à disposition un terrain communal.

Concernant le Foyer Logement de l'OUSTAOU

Le renforcement du lien avec le résident et les familles sera recherché. Ainsi, une coordonnatrice des animations a été nommée afin de les développer et le Conseil de Vie Social sera organisé au court de l'année 2019.

En termes d'équipement, la rénovation des ascenseurs sera réalisée ainsi que le chiffrage du coût de la réfection des volets et de la façade.